

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1986/38/Add.2  
16 décembre 1985  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-deuxième session  
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS,  
DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES  
DANS LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME  
ET DANS LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, ET ETUDE DES PROBLEMES  
PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT  
DANS LEURS EFFORTS TENDANT A LA REALISATION DES DROITS  
DE L'HOMME, ET NOTAMMENT  
PROBLEMES RELATIFS AU DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT;  
DROIT AU DEVELOPPEMENT

Note du Secrétaire général

Additif

Le présent document contient le rapport que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a communiqué conformément à la résolution 1985/42 de la Commission des droits de l'homme.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

[Original : anglais]

[30 octobre 1985]

La faim et la famine

Contribution de la FAO

Le problème

1. La situation tragique que connaissent l'Ethiopie et d'autres pays d'Afrique montre à l'évidence que, dix ans après la Conférence mondiale de l'alimentation (1974), le monde est encore dépourvu d'un système de sécurité alimentaire adéquat. L'approvisionnement en denrées alimentaires souffre toujours de la sécheresse, des inondations et autres catastrophes. Plus de 9 millions de réfugiés vivent en surnombre dans des pays en développement, mettant lourdement à contribution des ressources déjà insuffisantes. Tant et si bien que la faim et la malnutrition chroniques continuent de sévir même pendant les années de bonnes récoltes.
2. Plus de 500 millions d'individus sont sous-alimentés parce que la production alimentaire est inadéquate et les réseaux de distribution peu fiables et aussi parce qu'étant pauvres, ils n'ont pas les moyens d'acheter ou de produire de quoi manger à leur faim.
3. Ceux-là, et les nombreux autres dont les rations sont à peine suffisantes ou irrégulières, ont le plus grand mal à sortir seuls de cette situation. Les pauvres des campagnes n'ont pas les moyens d'acheter ce dont ils auraient besoin, engrais ou semences par exemple, pour accroître leur production alimentaire et agricole. Beaucoup ne possèdent pas de terre et dépendent pour leur survie d'emplois occasionnels.
4. Au plan macro-économique, les gouvernements des pays les plus touchés par la faim et par la pauvreté rurale se trouvent eux-mêmes dans une situation comparable à celle de leurs populations. Les pays les plus pauvres sont lourdement tributaires de leurs exportations agricoles, dont les cours mondiaux ont chuté ces dernières années. Ils ont besoin du peu de devises que ces exportations leur procurent pour assurer le service de la dette et l'achat de denrées essentielles, alors que nombre d'entre eux doivent aussi importer des produits alimentaires pour nourrir une population en expansion, notamment leur population urbaine.
5. Ce ne sont pas les taux actuels de croissance économique qui leur permettront de résoudre ce problème. Même là où la demande croissante finit par être satisfaite, ce qui est généralement le cas, il reste encore beaucoup de pauvres et d'affamés.
6. En Afrique, où se trouvent 26 des 36 pays considérés les moins avancés par l'ONU, la situation va en s'aggravant : la production alimentaire par habitant a diminué en fait d'environ 10 % en 10 ans et plusieurs pays se sont trouvés dans l'incapacité de compenser ce déficit par un accroissement des importations. L'Afrique, qui, de toutes les régions en développement, a le plus fort taux de croissance démographique, éprouve des difficultés à maintenir un certain niveau de production, en raison de la pauvreté des sols et des conditions climatiques difficiles (par exemple la sécheresse a ravagé le continent presque sans interruption depuis le début des années 70). La région est très fortement tributaire de la production agricole pour ses exportations, alors que la "révolution verte" a eu beaucoup moins d'impact en Afrique qu'en Asie, par exemple.

### Production alimentaire et distribution

7. La solution des problèmes alimentaires actuels dépend de deux principaux facteurs : la croissance soutenue de la production alimentaire et un accès plus équitable aux disponibilités alimentaires.

8. Les ressources alimentaires mondiales sont actuellement supérieures d'environ 10 % aux besoins nutritionnels de la population. Et même les disponibilités des pays en développement suffiraient presque à satisfaire la demande intérieure si elles étaient strictement réparties selon les besoins. Mais ce sont les niveaux de revenus qui, dans une large mesure, déterminent la répartition des denrées alimentaires dans la population. C'est ainsi que certains, notamment dans les pays industrialisés, consomment plus que de besoin et que beaucoup d'autres, surtout dans les pays en développement, ne consomment pas assez.

9. Une redistribution qui permettrait d'éliminer la faim et la malnutrition supposerait une redistribution massive des revenus et des ressources naturelles à la fois entre les pays et à l'intérieur de chaque pays, ce qui n'est pas une chose possible. Les disponibilités alimentaires peuvent cependant être redistribuées au moyen de programmes d'aide alimentaire, de rations complémentaires, de subventions sélectives et de commerces "minimarge".

10. Il faut donc produire plus de denrées alimentaires, et cela dans d'importantes proportions. Un objectif de croissance moyen annuel de 4 % de la production alimentaire et agricole dans les pays en développement a souvent été préconisé : en 1970, dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; en 1974, par la Conférence mondiale de l'alimentation; en 1980, dans la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

11. Dans l'ensemble, cet objectif est loin d'être atteint. Pendant les dix années qui ont suivi la Conférence mondiale de l'alimentation (1974), la production alimentaire mondiale a connu une croissance annuelle de 2,2 %. A l'exception de l'Asie et du Pacifique, la plupart des régions en développement n'ont pas réussi à atteindre les objectifs indicatifs minimaux d'accroissement de la production alimentaire établis par la Conférence mondiale de l'alimentation. Dans 52 pays, représentant 476 millions de personnes, la production alimentaire n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique.

12. Toutefois, les réussites méritent aussi qu'on les mentionne. La Chine, par exemple, a dépassé l'objectif de production alimentaire. L'Inde est récemment devenue autonome en céréales. L'Indonésie a éliminé son déficit en riz.

13. Les pays en développement qui acquièrent une autosuffisance agricole, dépendent de moins en moins d'importations alimentaires croissantes.

14. Les efforts déployés pour augmenter la production alimentaire permettent aussi de faire participer davantage de personnes aux processus de commercialisation; de nouveaux emplois peuvent être créés dans le secteur rural.

16. L'étude de la FAO intitulée "Agriculture : horizon 2000" indique qu'il est possible d'accroître la production dans les proportions voulues, mais qu'il faudrait y consacrer plus de fonds.

L'aide accordée à l'agriculture en 1983, en prix constants par rapport à 1975, a représenté moins des deux tiers des besoins annuels chiffrés à 8,3 milliards de dollars aux prix de 1975 pour la période 1975-1980 selon une estimation internationalement acceptée. Et elle n'a représenté que 42 % des besoins évalués à 12,5 milliards de dollars (aux prix de 1975) pour 1990 dans l'étude précitée de la FAO.

17. Bien que le volume de l'assistance requise puisse paraître énorme, il est minime comparé aux dépenses militaires, lesquelles ont été évaluées en 1984 à près de 970 milliards.

#### Un calendrier pour le monde en développement

18. Pour que les pays en développement puissent accroître leur production agricole aussi rapidement que cela est nécessaire, des investissements devront être consentis pour développer et améliorer l'irrigation. Si les zones agricoles peuvent encore être étendues sans dommage écologique dans certaines régions, la croissance de la production doit provenir pour l'essentiel de rendements plus élevés sur les terres déjà exploitées. L'agriculture doit davantage faire appel aux engrais chimiques et organiques, aux semences améliorées et aux pesticides. La mécanisation doit être judicieusement encouragée lorsqu'elle favorise la croissance de la production et crée des emplois dans des secteurs non agricoles.

19. La contribution que l'accroissement de la production agricole peut apporter au recul de la faim et de la malnutrition dépend dans une large mesure de la manière de procéder. Outre que participer aux institutions et aux systèmes qui gouvernent sa vie est un droit fondamental de l'homme, "les stratégies de développement rural ne peuvent donner tous leurs fruits que si la population rurale - notamment ses couches les plus défavorisées - est motivée, activement concernée et organisée à la base" <sup>1/</sup>. Nombre de ceux qui jusqu'à présent ont été exclus (les femmes, les ouvrières agricoles, les petits exploitants et les pêcheurs) doivent participer de plus aux activités et à la direction du processus de développement.

20. Les services publics agricoles, y compris la recherche, l'enseignement, la vulgarisation, la commercialisation et le crédit, doivent être réorganisés pour satisfaire aux besoins des petits producteurs. Dans beaucoup de pays, une réforme agraire permettrait aux paysans pauvres d'avoir accès à la terre et aux autres ressources productives et d'exercer un certain contrôle sur elles. Les organisations populaires par l'intermédiaire desquelles les populations rurales participent au développement devraient être encouragées et aidées.

21. Eviter les énormes pertes de produits alimentaires peut contribuer pour beaucoup à augmenter les disponibilités. En 1977, la Conférence de la FAO a créé un Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires, principalement axé sur les denrées alimentaires de base au niveau de la ferme et du village. Une meilleure conservation des produits, y compris la grande part de ceux qui ne viennent jamais sur le marché, pourrait se traduire pour les paysans pauvres par une relative abondance. Des circuits de commercialisation et de traitement plus efficaces pourraient aussi être un moyen d'éviter que les incitations à la production n'entraînent une augmentation trop sensible des prix à la consommation.

---

<sup>1/</sup> Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Programme d'action, chapitre III, p. 10.

### L'engagement du monde industrialisé

22. Non seulement les pays industrialisés devraient soutenir directement les efforts déployés par les pays en développement, mais ils devraient aussi les aider indirectement par une réforme de la structure des relations internationales. Nombre de changements nécessaires ont été proposés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, en 1974. Malheureusement, la concrétisation de ces changements s'est révélée extrêmement lente.

23. Les contributions de la plupart des pays industrialisés n'ont pas atteint les objectifs fixés. Seuls quelques-uns des plus petits pays industrialisés ont consacré 0,7 % de leur PNB à l'assistance officielle au développement, conformément à l'objectif international établi de longue date.

24. Depuis 1974, la communauté internationale a accru ses contributions au secteur alimentaire et agricole, selon le consensus réalisé lors de la Conférence mondiale de l'alimentation. Néanmoins, les apports de ressources, bilatéraux et multilatéraux, sont restés bien en deçà des besoins généralement reconnus. Qui plus est, les engagements privilégiés en faveur de l'alimentation et de l'agriculture au titre de l'aide publique au développement (APD) ont diminué en 1983, diminution dont les effets se feront sentir prochainement.

### Fourniture et coordination de l'aide extérieure

25. La Banque mondiale est la plus importante source d'assistance financière pour l'alimentation et l'agriculture et pour le développement rural. Au cours des dernières années elle a accordé beaucoup plus d'importance à ces secteurs, montrant ainsi l'exemple aux autres pourvoyeurs d'assistance.

26. La FAO, par l'intermédiaire de son Centre d'investissement, collabore étroitement avec la Banque mondiale et d'autres institutions de prêt extérieures, dont le Fonds international de développement agricole (FIDA) et les banques de développement africaine, asiatique et interaméricaine, à l'identification et à l'établissement des projets d'investissement tout en fournissant une assistance technique. En 1984, des projets représentant plus de 2,3 milliards de dollars pour le développement agricole dans le tiers monde, notamment en Afrique, ont été créés par le Centre d'investissement.

27. L'aide bénévole des organisations non gouvernementales a beaucoup contribué à satisfaire les besoins non couverts par l'aide publique. L'adaptabilité de ces organisations et leur aptitude à collaborer avec les organisations populaires font que leur assistance est efficace et féconde. Il faut encourager ce mode d'action.

### Le rôle du commerce

28. Les denrées alimentaires et autres produits agricoles, halieutiques ou forestiers représentent encore une part importante des recettes d'exportation de nombre de pays en développement.

29. Les pays en développement qui veulent accroître leurs recettes d'exportation de produits agricoles rencontrent toujours des obstacles, au nombre desquels figurent les mesures protectionnistes des pays industrialisés - qui constituent leurs principaux marchés - la concurrence des produits synthétiques de remplacement, le manque d'accès aux marchés des pays industrialisés à économie planifiée. En outre, leurs recettes fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Ces questions ont été examinées de façon approfondie au cours de débats et de négociations intergouvernementales, par exemple dans le cadre de plusieurs séries de négociations commerciales multilatérales au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), lors des négociations concernant le Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base et le Fonds commun destiné à le financer et au sein des groupes d'étude intergouvernementaux sur les produits de base de la FAO. De façon générale, la situation évolue lentement. De nombreuses tentatives ont été faites de conclure et mettre en application des accords internationaux relatifs à certains produits entre pays importateurs et exportateurs. Peu d'accords ont été conclus et moins encore ont duré, et les dispositions économiques de certains sont restées lettre morte pendant de longues périodes.

30. Les pays industrialisés doivent procéder à certains aménagements pour être en mesure d'absorber le potentiel de surplus exportables des pays en développement. En augmentant de façon appréciable les recettes d'exportation des pays en développement, une réduction des mesures protectionnistes aurait aussi pour effet d'accroître sensiblement la demande de la part de ces pays de produits exportables en provenance des pays industrialisés. De telles mesures seraient aussi profitables aux consommateurs des pays industrialisés qui y gagneraient sur les prix.

#### Aide alimentaire

31. Depuis le début des années 50, l'aide alimentaire permet de faire face aux situations d'urgence et de soutenir des programmes de nutrition et de distribution d'aliments contre prestations de travail et des projets de développement.

32. En 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation a fixé un objectif minimal d'aide alimentaire de 10 millions de tonnes de céréales par an (environ 0,6 % de la production mondiale annuelle). Depuis lors, les résultats obtenus ont été partagés.

33. Des progrès ont certes été réalisés. Au cours de la décennie, l'aide alimentaire totale a augmenté sensiblement en valeurs réelles par rapport au bas niveau auquel elle était tombée en 1974. Une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire a été conclue en 1980 et prolongée en 1983 fixant le niveau minimal garanti d'aide alimentaire à 7,6 millions de tonnes de céréales, ce qui est nettement supérieur à l'objectif fixé par la convention antérieure. La réserve alimentaire internationale d'urgence (RAITU) de 500 000 tonnes de céréales par an préconisés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa septième session extraordinaire est devenue opérationnelle et l'objectif a été dépassé en 1981, 1983, 1984 et 1985.

34. Ces réussites importantes ne doivent pas faire oublier certains échecs. L'objectif d'aide alimentaire minimale annuelle, fixé à 10 millions de tonnes de céréales par la Conférence, n'a été atteint que pendant l'exercice juillet 1984-juin 1985, en raison de l'aide exceptionnelle fournie aux pays africains qui connaissaient de graves pénuries de denrées alimentaires.

La planification de l'aide alimentaire échelonnée sur plusieurs années n'est le fait que de quelques donateurs et ne se pratique qu'à une petite échelle. La capacité des pays à faible revenu d'importer les produits alimentaires qui leur sont nécessaires aux conditions du marché a diminué.

### Sécurité alimentaire mondiale

35. Le paradoxe qui fait que des pays africains sont en proie à la famine alors que des nations plus riches ont des difficultés à écouler leurs excédents montrent l'importance d'une sécurité alimentaire mondiale : chacun devrait, à tout moment, avoir matériellement et économiquement la possibilité de se procurer les denrées alimentaires dont il a besoin.

36. Au cours de la dernière décennie, la notion de sécurité alimentaire a été élargie pour refléter l'évolution de la perception du problème alimentaire mondial dans son ensemble. Au cours de la crise alimentaire mondiale du début des années 70, les mesures prises au niveau international pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale ont surtout porté sur la réduction des prix et de l'instabilité de l'approvisionnement sur les marchés mondiaux. La Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 et le Plan d'action de la FAO, relatif à la sécurité alimentaire mondiale de 1979 ont donc été axés sur la garantie de disponibilités alimentaires en cas de mauvaises récoltes généralisées. Pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, les mesures destinées à compenser l'instabilité des marchés céréaliers mondiaux restent prioritaires. Cependant, ces mesures ne sont pas jugées suffisantes pour combattre la faim dans les pays en développement, qui a un caractère chronique plutôt que temporaire.

37. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a donc révisé en 1983 l'acception de la notion de sécurité alimentaire mondiale selon cette nouvelle acception, qui a reçu depuis l'agrément de l'ensemble de la communauté internationale. La sécurité alimentaire comporte trois objectifs : a) l'augmentation de la production alimentaire; b) une stabilisation maximale des approvisionnements alimentaires et des marchés; et c) une garantie d'accès aux approvisionnements à ceux qui en ont besoin.

38. La plupart des pays à faible revenu qui connaissent un déficit alimentaire devraient mettre sur pied des programmes d'action nationaux qui leur permettent de parer à l'instabilité des récoltes et aux catastrophes alimentaires. Ces programmes devraient comprendre un système d'alerte rapide en cas de risque de mauvaises récoltes. Ils devraient aussi prévoir une série de mesures et de procédures à mettre en oeuvre immédiatement en cas de mauvaises récoltes, y compris des plans d'importation d'urgence, de recensement des réserves alimentaires qui permettront de tenir en attendant l'arrivée d'approvisionnements supplémentaires et des unités d'alerte prêtes à intervenir en cas de catastrophe. Des ateliers régionaux sur ces questions ont déjà été organisés par la FAO pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Afrique.

39. La FAO a établi son Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, comme suite aux recommandations faites en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation. Les principaux objectifs de ce système sont de donner rapidement l'alerte en cas de risque imminent de changement de la situation alimentaire mondiale et d'accroître les possibilités d'interventions rapides et appropriées de la part des gouvernements et des organisations internationales pour faire face aux pénuries alimentaires dès qu'elles se manifestent. La FAO a aussi contribué à l'établissement de systèmes nationaux d'alerte rapide dans plusieurs pays et dans le cadre de groupements régionaux, dont la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

40. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, à sa session d'avril 1984, a examiné plusieurs propositions précises d'action aux niveaux national, régional et mondial en vue de la mise en pratique de la conception révisée de la sécurité alimentaire mondiale. Il a fourni son appui à un système provisoire de réserves alimentaires nationales, au titre duquel des pays industrialisés et tous ceux qui sont en mesure de le faire réserveraient en principe des contingents de céréales ou des fonds en vue de faire face à des besoins urgents d'importations de la part de pays à faible revenu ayant un déficit alimentaire.

41. A sa session d'avril 1985, le Comité a examiné le texte d'un accord de sécurité alimentaire qu'il avait chargé le Directeur général d'élaborer. Cet accord doit regrouper les décisions déjà prises par différentes instances en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil et la Conférence de la FAO examineront ce document à leurs prochaines sessions, en 1985.

42. Au cours des dix dernières années et depuis la Conférence mondiale de l'alimentation, certains aspects de la sécurité alimentaire mondiale ont été améliorés, mais il reste encore beaucoup à faire. Les problèmes de sécurité alimentaire resteront au centre des préoccupations de la FAO, laquelle continuera d'explorer tous les moyens possibles de garantir aux plus déshérités et aux plus nécessiteux de par le monde une sécurité alimentaire de base.

\* \* \*

### Conclusions

43. La malnutrition, la faim et la famine sont des maux qui continueront d'affliger les sociétés humaines et qui iront même en s'aggravant si l'on ne s'attaque pas sans relâche, à leurs causes et à leurs effets et d'une manière pleinement informée. L'agriculture doit figurer parmi les toutes premières priorités du monde en développement. Là où la pauvreté absolue existe, elle doit être éliminée. La justice et la paix ne sont pas compatibles avec la famine.

44. La lutte contre la faim exige d'importantes ressources et beaucoup de cohérence et de persévérance dans l'action. La FAO, l'un des chefs de file de cette action, s'est employée à faire disparaître la faim et à donner des conditions de vie décentes aux populations rurales. En dépit de ses ressources limitées (le budget total de la FAO depuis sa création jusqu'à ce jour représente environ la moitié du coût d'un sous-marin nucléaire), elle poursuivra sa lutte sur tous les fronts contre la pénurie alimentaire, en association avec les gouvernements et la communauté internationale.

### NOTE SUR LES ACTIVITES DU BUREAU JURIDIQUE DE LA FAO, NOTAMMENT CELLES AYANT TRAIT A LA MISE EN OEUVRE DU DROIT A L'ALIMENTATION

45. En ce qui concerne le droit à une alimentation de qualité adéquate, tous les pays industrialisés et un nombre croissant de pays en développement ont entrepris une refonte des lois relatives à la production, à la manutention, à la conservation, au transport et à l'inspection des denrées alimentaires. L'objectif est essentiellement de protéger le consommateur, notamment dans sa santé, et d'empêcher les pratiques commerciales abusives. En général, il



ressort des lois modernes adoptées dans le domaine alimentaire que la protection de la santé du consommateur est la première préoccupation du législateur. De plus, l'harmonisation des législations modernes en matière d'alimentation aux législations des pays les plus avancés dans ce domaine et leur mise en application sont souvent considérées comme un moyen de donner une impulsion aux exportations alimentaires des pays en développement concernés.

46. A cet égard, une place toute particulière revient à la Commission FAO/OMS du Codex alimentarius. Les travaux de cet organe, qui exercent une influence - quoiqu'indirecte - sur le droit positif, ont des résultats concrets. L'unification progressive des normes techniques et l'harmonisation des règles nationales contribuent peu à peu à éliminer les obstacles techniques au commerce international des denrées alimentaires. En dépit des nombreuses difficultés techniques et juridiques inhérentes à ce processus, la tendance à une uniformisation des lois nationales relatives aux denrées alimentaires s'affirme. Cette tendance est favorable à la fois au producteur, qui a ainsi accès à des marchés plus larges, et au consommateur, à qui est offert un plus large éventail de denrées alimentaires à des prix raisonnables.

47. En matière de législation alimentaire, la FAO a œuvré en faveur de l'harmonisation internationale en élaborant et en diffusant des normes et des recueils de pratiques recommandées, etc. Elle a favorisé l'adoption de lois prévoyant un contrôle alimentaire efficace, qui ne soit pas assorti de procédures administratives trop lourdes, et permettant de tirer parti des ressources humaines et économiques.

48. Pour la réalisation de ces objectifs, la FAO rassemble et diffuse des renseignements sur les législations en vigueur. Elle tient à jour une banque centrale de données qui, à l'heure actuelle, contient quelque 125 000 textes législatifs, indexés par sujet et par pays. Elle répond aux demandes d'informations d'ordre législatif des gouvernements et publie des documents, dont une publication semestrielle intitulée : Recueil de législation : Alimentation et agriculture.

49. La FAO collecte et étudie des documents législatifs, afin de fournir à ses membres une base pour l'élaboration de leur propre législation, en tant que corpus homogène et coordonné de principes qui tiennent compte des progrès sociaux, économiques, scientifiques et technologiques réalisés dans le domaine de l'alimentation. Les législations ainsi élaborées garantiront des approvisionnements alimentaires offrant toutes les garanties de salubrité à la fois sur le marché intérieur et à l'exportation.

50. A cet égard, plusieurs études de législation ont été publiées, sur des sujets tels que l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et sur le commerce international de la viande bovine. La FAO effectue à l'heure actuelle une étude sur les coentreprises dans le secteur alimentaire et les avantages qu'on peut attendre de cette nouvelle formule du point de vue de la mobilisation des capitaux, du transfert des techniques et des contrats à long terme offrant des arrangements plus stables au producteur.

51. Une assistance et des renseignements ont aussi été fournis dans des domaines connexes à celui de l'alimentation : lois relatives à l'eau, y compris l'utilisation de cette ressource pour l'irrigation, planification de l'occupation des sols et accroissement des superficies agricoles. Toutes ces questions ont une incidence directe ou indirecte sur la production alimentaire. L'objectif global est d'assurer la disponibilité du plus large éventail possible de denrées alimentaires à tous les secteurs de la population des pays membres de la FAO et, dans le même temps, d'éliminer les pratiques commerciales inéquitables, sur le plan national et international, qui sont préjudiciables au consommateur ou qui font obstacle au commerce international.

52. Enfin, la FAO entretient des rapports et collabore avec la Commission des droits de l'homme de l'ONU et avec d'autres organes ou organismes compétents pour élaborer des instruments internationaux concernant le droit à l'alimentation.